

AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CM08062020\_28-DE

Recu le 11/06/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

\*\*\*\*\*

**SÉANCE DU 08 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	28	29

DATE DE CONVOCATION

02 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE

11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, lundi huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

**Étaient présentes :** M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

**Absente excusée :** Mme Chantal THOMAS, Conseillère Municipale.

**Pouvoir :** Mme Chantal THOMAS à M. Mehdi BENOUARREK.

Monsieur Yannick PÉRONNET a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération.**

**DESIGNATION DES ELUS COMMUNAUX AU COMITE TECHNIQUE (CT).**

**Exposé :**

« Monsieur le maire rappelle que la Commune compte plus de 50 agents, et qu'à ce titre, elle est dotée de son propre Comité Technique Paritaire (4 élus et 4 représentants du personnel).

Il précise que ce comité est consulté pour avis sur les questions collectives liées à l'organisation et au fonctionnement des services, de même que sur les mesures d'hygiène et de sécurité.

Il informe que compte tenu du renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les représentants élus (4 membres titulaires et 4 membres suppléants) qui siègeront au sein dudit comité.

Monsieur le maire demande à l'assemblée :

- de désigner les représentants élus qui siègeront au Comité Technique Paritaire :

4 membres parmi les Conseillers municipaux :

- Titulaires : Monsieur Lionel VERRIERE
- Suppléants : Monsieur Alain DUPONT
- Monsieur André ALBERT
- Madame Annie MARC
- Monsieur Yannick PERONNET
- Madame Aline GRANET
- Monsieur Cyril SICARD

Président de droit : Jean-Luc VALANTIN

- de dire qu'un arrêté portant désignation des représentants de la Collectivité au sein du Comité Technique Paritaire sera pris et notifié à chacun de ses membres,
- de l'autoriser à signer tous documents nécessaires. »



AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CH08062020\_22-DE

Reçu le 11/06/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 08 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	28	29

DATE DE CONVOCATION
02 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, lundi huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

**Étaient présents :** M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karan DUBOIS, Mme Corinne DUROUEDX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

**Absente excusée :** Mme Chantal THOMAS, Conseillère Municipale.

**Pouvoir :** Mme Chantal THOMAS à M. Mehdi BENOUARREK.

Monsieur Yannick PÉRONNET a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération.**

**DESIGNATION D'UN.E ELU.E REFERENT.E AU CONSEIL EN ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT (CAUE).**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :**

- **Monsieur Julien DELAGE**

**pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 09 juin 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 11/06/2020

Et publication ou notification

Du 11/06/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CH08062020\_21-DE

Reçu le 11/06/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

DE LA CHARENTE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

\*\*\*\*\*  
**SÉANCE DU 08 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	28	29

DATE DE CONVOCATION

02 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE

11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, lundi huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

**Étaient présents :** M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

**Absente excusée :** Mme Chantal THOMAS, Conseillère Municipale.

**Pouvoir :** Mme Chantal THOMAS à M. Mehdi BENOUARREK.

Monsieur Yannick PÉRONNET a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération.**

**DESIGNATION DES MEMBRES ELUS AU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE DU VAL DE TOUVRE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

**Titulaires :**  
Monsieur Jean-Luc VALANTIN  
Monsieur Mehdi BENOUARREK  
Madame Séverine MANAT  
Madame Annie MARC  
Madame Josseline CHALONS

**Suppléants :**  
Monsieur Lionel VERRIERE  
Monsieur Alain BOUSSARIE  
Madame Karen DUBOIS

pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Conseil d'Etablissement de la Maison Pluridisciplinaire de Santé du Val de Touvre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Maire de RUELLE SUR TOUVRE, le 09 juin 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 11/06/2020

Et publication ou notification

Du 11/06/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CH08062020\_27-DE

Regu le 11/06/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

DE LA CHARENTE

\*\*\*\*\*  
**SÉANCE DU 08 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	28	29

DATE DE CONVOCATION
02 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, lundi huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

**Étaient présentes :** M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

**Absente excusée :** Mme Chantal THOMAS, Conseillère Municipale.

**Pouvoir :** Mme Chantal THOMAS à M. Mehdi BENOUARREK.

Monsieur Yannick PÉRONNET a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération.**

### **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

#### **Election des membres titulaires :**

Nombre de votants : 29 (vingt-neuf)

Bulletins blancs ou nuls : 0 (zéro)

Nombre de suffrages exprimés : 29 (vingt-neuf)

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Votx	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste Alain DUPONT	29	5	0	5

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- Alain DUPONT, Alain BOUSSARIE, Patrick DELAGE, Lionel VERRIERE, Cyril SICARD.

AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CH08062020\_27-DE  
Regu le 11/06/2020

**Election des membres suppléants :**

Nombre de votants : 29 (vingt-neuf)

Bulletins blancs ou nuls : 0 (zéro)

Nombre de suffrages exprimés : 29 (vingt-neuf)

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste André ALBERT	29	5	0	5

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- André ALBERT, Aline GRANET, Christophe CHOPINET, Yannick PERONNET, Jean-Pierre BIDET

**Aussi, le Conseil Municipal :**

⇒ Proclame élus comme membres de la Commission d'Appel d'Offres les membres suivants :

**Titulaires :**

- Alain DUPONT
- Alain BOUSSARIE
- Patrick DELAGE
- Lionel VERRIERE
- Cyril SICARD

**Suppléants :**

- André ALBERT
- Aline GRANET
- Christophe CHOPINET
- Yannick PERONNET
- Jean-Pierre BIDET

⇒ Décide de garder la même composition de commission pour « l'atelier MAPA », qui se réunit sans formalité particulière pour l'attribution des marchés passés selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du code des marchés publics.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 09 juin 2020

Le Maire,

  
Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 11/06/2020

Et publication ou notification

Du 11/06/2020

Le Maire,

  
Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CM08062020\_23-DE

Reçu le 11/06/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 08 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	28	29

DATE DE CONVOCATION

02 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE

11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, lundi huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUCE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexis RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEDX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absente excusée : Mme Chantal THOMAS, Conseillère Municipale.

Pouvoir : Mme Chantal THOMAS à M. Mehdi BENOUARREK.

Monsieur Yannick PÉRONNET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

**DESIGNATION D'UN.E REPRESENTANT.E AU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS « OMEGA »**

Le Conseil Municipal, à la majorité désigne :

**Madame Annie MARC.**

Votes :

Nom et prénom des candidats 1 <sup>er</sup> représentant	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Annie MARC	24	Vingt-quatre
Jean-Pierre BIDET	5	Cinq

pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Conseil d'Administration au Groupement d'employeurs « OMEGA ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Maire de RUELLE SUR TOUVRE, le 09 juin 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le 11/06/2020

Et publication ou notification

Du 11/06/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CM08062020\_16-DE

Reçu le 11/06/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

SÉANCE DU 08 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	28	29

DATE DE CONVOCATION
02 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, lundi huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexa RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absente excusée : Mme Chantal THOMAS, Conseillère Municipale.

Pouvoir : Mme Chantal THOMAS à M. Mehdi BENOUARREK.

Monsieur Yannick PÉRONNET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

**DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANT.ES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE POPULAIRE DE RUELLE SUR TOUVRE.**

Le Conseil Municipal, à la majorité désigne :

- Madame Muriel DEZIER et Monsieur Guillaume ROUZAUD.

Votes :

Nom et prénom des candidats 1 <sup>er</sup> représentant	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Muriel DEZIER	24	Vingt-quatre
Karen DUBOIS	5	Cinq
Nom et prénom des candidats 2 <sup>ème</sup> représentant	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Muriel DEZIER	24	Vingt-quatre
Karen DUBOIS	5	Cinq

pour représenter la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Conseil d'Administration de l'Université Populaire de RUELLE SUR TOUVRE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 09/06/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 11/06/2020  
Et publication ou notification  
DU 11/06/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CH08062020\_07-DE

Reçu le 11/06/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

\*\*\*\*\*

**SÉANCE DU 08 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	28	29

DATE DE CONVOCATION
02 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, lundi huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DURQUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absente excusée : Mme Chantal THOMAS, Conseillère Municipale.

Pouvoir : Mme Chantal THOMAS à M. Mehdi BENOUARREK.

Monsieur Yannick PÉRONNET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

**ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Conformément aux statuts du Syndicat Intercommunal à vocation unique en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse stipulant qu'il faut élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants,**

**Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués et suppléants,**

**Premier tour de scrutin :**

**Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

**Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)**

**A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0))**

**Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)**

**Majorité absolue : quinze (15)**

**Ont obtenu :**

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Alexia RIFFÉ	24	Vingt-quatre
Jean-Pierre BIDET	5	cinq

**Madame Alexia RIFFÉ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.**

**Deuxième tour de scrutin :**

**Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :**

**AR PREFECTURE**

016-211602917-20200608-CN06062020\_07-DE

Reçu le 11/06/2020

**Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)****A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0))****Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)****Majorité absolue : quinze (15)****Ont obtenu :**

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Catherine DESCHAMPS	24	Vingt-quatre
Jean-Pierre BIDET	5	cinq

**Madame Catherine DESCHAMPS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée titulaire.****Troisième tour de scrutin :****Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :****Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)****A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0))****Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)****Majorité absolue : quinze (15)****Ont obtenu :**

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Muriel DEZIER	24	Vingt-quatre
Jean-Pierre BIDET	5	cinq

**Madame Muriel DEZIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.****Quatrième tour de scrutin :****Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :****Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)****A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0))****Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)****Majorité absolue : quinze (15)****A obtenu :**

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Audrey ALLARD	24	Vingt-quatre
Jean-Pierre BIDET	5	cinq

**Madame Audrey ALLARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.****DESIGNE :****Les délégués titulaires sont :**

- Madame Alexia RIFFÉ,
- Madame Catherine DESCHAMPS.

**Les déléguées suppléantes sont :**

AR PREFECTURE

016-211602917-20200606-CH08062020\_07-DE  
Regu le 11/06/2020

**Madame Muriel DEZIER,**  
**Madame Audrey ALLARD.**

Elles représenteront la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 09 juin 2020.

Le Maire,

**Jean-Luc VALANTIN**



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 11/06/2020  
Et publication ou notification  
Du 11/06/2020

Le Maire,

**Jean-Luc VALANTIN**



AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CM08062020\_07-DE  
Regu le 11/06/2020

AR PREFECTURE

016-211602917-20200606-CM08062020\_08-DE

Reçu le 11/06/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

\*\*\*\*\*  
**SÉANCE DU 08 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	28	29

DATE DE CONVOCATION
02 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, lundi huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présents: M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

Absente excusée : Mme Chantal THOMAS, Conseillère Municipale.

Pouvoir : Mme Chantal THOMAS à M. Mehdi BENOUARREK.

Monsieur Yannick PÉRONNET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

**ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIERE.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'article L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Conformément aux statuts du Syndicat de la Fourrière stipulant qu'il faut élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du/de la délégué.e titulaire et du/de la délégué.e suppléant.e,

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)

Majorité absolue : quinze (15)

**A obtenu :**

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
André ALBERT	29	Vingt-neuf

Monsieur André ALBERT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Deuxième tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)

AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CH08062020\_08-DE

Reçu le 11/06/2020

A décompte (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : sept (7)  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-deux (22)  
Majorité absolue : quinze (15)

A obtenu :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Muriel DEZIER	29	Vingt-neuf

Madame Muriel DEZIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée suppléante.

DESIGNE :

Le délégué titulaire est :

- Monsieur André ALBERT.

La déléguée suppléante est :

- Madame Muriel DEZIER.

Ils représenteront la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Fourrière.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Maire de RUELLE SUR TOUVRE, le 09 juin 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le 11/06/2020

Et publication ou notification

Du 11/06/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-2116 02917-2020 06 06-CH 08 06 2 020\_06-DE  
Reçu le 11/06/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

\*\*\*\*\*  
**SÉANCE DU 08 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	28	29

DATE DE CONVOCAION
02 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, lundi huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

**Étaient présentes :** M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

**Absente excusée :** Mme Chantal THOMAS, Conseillère Municipale.

**Pouvoir :** Mme Chantal THOMAS à M. Mehdi BENOUARREK.

Monsieur Yannick PÉRONNET a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération.**

**ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR L'EQUIPEMENT TOURISTIQUE DES FORETS DOMANIALES DE BRACONNE ET BOIS-BLANC.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Conformément aux statuts du Syndicat Braconne et Bois-Blanc stipulant qu'il faut élire 2 délégués,**

**Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,**

**Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)

Majorité absolue : quinze (15)

A obtenu :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
SOUMAGNAC Magali	29	Vingt-neuf

Madame, Magali SOUMAGNAC, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.

**Deuxième tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)

AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CM08062020\_06-DE

Reçu le 11/06/2020

liste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)

Majorité absolue : quinze (15)

A obtenu :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
BOUSSARIE Alain	29	Vingt-neuf

Monsieur Alain BOUSSARIE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

DESIGNE :

Les délégués sont :

- Madame Magali SOUMAGNAC,
- Monsieur Alain BOUSSARIE.

Ils représenteront la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Équipement Touristique des Forêts Domaniales de Braconnne et Bois-Blanc.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 09 Juin 2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le 11/06/2020

Et publication ou notification

Du 11/06/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CN06062020\_04-DE  
Reçu le 11/06/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

\*\*\*\*\*  
**SÉANCE DU 08 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	28	29

DATE DE CONVOCATION
02 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, lundi huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

Étaient présentes : M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseillers Municipaux.

Absente excusée : Mme Chantal THOMAS, Conseillère Municipale.

Pouvoir : Mme Chantal THOMAS à M. Mehdi BENOUARREK.

Monsieur Yannick PÉRONNET a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération.

**ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE DE RUELLE SUR TOUVRE ET L'ISLE D'ESPAGNAC.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Conformément aux statuts du Syndicat des Restaurants Scolaires stipulant qu'il faut élire 5 délégués,**

**Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection délégué,**

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)  
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)  
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)  
Majorité absolue : quinze (15)

**A obtenu :**

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
CHAUME Alain	24	Vingt-quatre
DUROUEIX Corinne	5	Cinq

Monsieur Alain CHAUME, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

Deuxième tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)  
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)

**AR PREFECTURE**

016-211602917-20200608-CN08062020\_04-DE

Regu le 11/06/2020

**Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)****Majorité absolue : quinze (15)****A obtenu :**

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
CHOPINET Christophe	24	Vingt-quatre
DUROUEIX Corinne	5	Cinq

**Monsieur Christophe CHOPINET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.****Troisième tour de scrutin :****Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :****Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)****A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0))****Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)****Majorité absolue : quinze (15)****A obtenu :**

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
DESCHAMPS Catherine	24	Vingt-quatre
DUROUEIX Corinne	5	Cinq

**Madame Catherine DESCHAMPS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.****Quatrième tour de scrutin :****Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :****Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)****A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0))****Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)****Majorité absolue : quinze (15)****A obtenu :**

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
DELAGE Julien	24	Vingt-quatre
DUROUEIX Corinne	5	Cinq

**Monsieur Julien DELAGE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.****Cinquième tour de scrutin :****Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :****Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)****A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0))****Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)****Majorité absolue : quinze (15)****Ont obtenu :**

## AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CM08062020\_04-DE  
Reçu le 11/06/2020

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
DELAGE Patrick	24	Vingt-quatre
DUROUEIX Corinne	5	Cinq

Monsieur Patrick DELAGE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué.

**DESIGNE :****Les délégués sont :**

- Monsieur Alain CHAUME,
- Monsieur Christophe CHOPINET,
- Madame Catherine DESCHAMPS,
- Monsieur Julien DELAGE,
- Monsieur Patrick DELAGE.

Ils représenteront la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective de RUELLE SUR TOUVRE et de l'ISLE D'ESPAGNAC.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et en susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 09 Juin 2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 11/06/2020  
Et publication ou notification  
Du 11/06/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CM08062020\_04-DE

Regu le 11/06/2020

AR PREFECTURE

016-2116 02917-20200608-CH08062020\_09-DE  
Reçu le 11/06/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

\*\*\*\*\*

**SÉANCE DU 08 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	28	29

DATE DE CONVOCATION
02 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, lundi huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

**Étaient présents :** M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

**Absente excusée :** Mme Chantal THOMAS, Conseillère Municipale.

**Pouvoir :** Mme Chantal THOMAS à M. Mehdi BENOUARREK.

Monsieur Yannick PÉRONNET a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération.**

**ELECTION DES DELEGUE.E.S AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE LA CHARENTE (SDEG16).**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Conformément aux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente stipulant qu'il faut élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

**Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)

Majorité absolue : quinze (15)

**A obtenu :**

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Alain DUPONT	29	Vingt-neuf

Monsieur Alain DUPONT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

**Deuxième tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : vingt-neuf (29)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : zéro (0)

AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CH08062020\_09-DE

Recu le 11/06/2020

liste pour le nombre de suffrages exprimés : vingt-neuf (29)

Majorité absolue : quinze (15)

**A obtenu :**

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Lionel VERRIERE	29	Vingt-neuf

Monsieur Lionel VERRIERE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

**DESIGNE :**

**Le délégué titulaire est :**

- Monsieur Alain DUPONT

**Le délégué suppléant est :**

- Monsieur Lionel VERRIERE.

Ils représenteront la Commune de RUELLE SUR TOUVRE au sein du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 09 juin 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 11/06/2020

Et publication ou notification

Du 11/06/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CM08062020\_34-DE

Reçu le 11/06/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

\*\*\*\*\*  
**SÉANCE DU 08 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	28	29

DATE DE CONVOCATION
02 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, lundi huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

**Étaient présents :** M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Joceline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

**Absente excusée :** Mme Chantal THOMAS, Conseillère Municipale.

**Pouvoir :** Mme Chantal THOMAS à M. Mehdi BENOUARREK.

Monsieur Yannick PÉRONNET a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération.**

**EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

**Exposé :**

« Monsieur le Maire rappelle au Conseil le constat suivant : la commune ainsi que les communes alentours sises sur le territoire de Grand Angoulême reçoivent de plus en plus fréquemment des courriers ou appels de patients sans médecin et sans solution aussi bien pour les soins non programmés (besoins ponctuels / urgences) que pour les suivis réguliers.

Le numéris clausus instauré dans les années 70 par le Ministère de la Santé, les évolutions sociales (profil des nouveaux médecins), mais également les nouvelles pratiques professionnelles (beaucoup de remplacements peu d'installations) génèrent des carences importantes au niveau de l'offre de soins, tout particulièrement en milieu rural. Conséquence : il n'y a plus assez de médecins pour répondre à la demande.

C'est le cas à Ruelle sur Touvre, malgré une Maison de santé pluridisciplinaire bien ancrée sur le territoire et assez dynamique.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2010, la commune a fait le choix de construire une Maison de Santé Pluridisciplinaire afin d'attirer différentes professions médicales dans l'objectif qu'elles puissent travailler ensemble. L'idée était de co-construire avec les médecins un site innovant et attractif pour attirer de jeunes médecins généralistes à l'époque déjà très recherchés, en anticipation des départs en retraite.

Le projet a vu le jour et a pris forme, mais est aujourd'hui victime de son succès car les patients – qui plus est les Ruellois.e.s – ne comprennent pas pourquoi ils ne peuvent être automatiquement reçus.

Monsieur le Maire fait le constat que les médecins disparaissent peu à peu du territoire et que les médecins en place (y compris à la Maison de Santé pluridisciplinaire) ne peuvent pas absorber toute la patientèle de ceux qui s'en vont. A Ruelle, les médecins priorisent les patients du 16600, mais malgré cela, ils ne parviennent pas à répondre à toutes les demandes. L'Agence Régionale de Santé est naturellement informée.

Monsieur le Maire explique que la fin du numéris clausus en janvier dernier, ne résoudra pas tout et surtout pas de façon immédiate.

Par ailleurs la commune souhaite dès à présent imaginer des solutions opérationnelles car elle anticipe un accroissement de sa population à échéance 2 ans avec la construction de près de 150 nouveaux logements dans le quartier du Plantier du Maine-Gagnaud. 38 logements ont par ailleurs été livrés au sein de la ZAC des Segulins-Ribéreaux et d'autres sont attendus dans les années à venir. Même si les nouveaux habitants ne constituent pas nécessairement une nouvelle patientèle sur le territoire de l'agglomération, une partie au moins sera en recherche d'un médecin traitant.

Monsieur le Maire indique que la commune travaille de concert avec les médecins depuis plusieurs mois pour trouver des solutions concrètes rapidement. Dans ce cadre il a été envisagé l'extension de la Maison de santé pour la création d'une salle de soins non programmés.

Cette salle, composée d'une salle d'attente, d'un guichet d'accueil/carte vitale/ paiement et de 5 boxes individuels, aura pour vocation d'accueillir les cas « d'urgence médicale » ou soins non programmés et de libérer les agendas des médecins pour la patientèle régulière.

Son fonctionnement sera le suivant : 5 à 6 médecins non permanents assistés en binôme d'assistants médicaux chargés d'établir les degrés d'urgence et de réduire les temps de consultation. Le service démarrera avec l'appui de façon alternée des médecins actuellement en place au sein de la Maison de santé puis, dans le cadre d'une montée en charge, avec l'appui de médecins vacataires (jeunes et retraités).

Monsieur le Maire précise que l'Agence Régionale de Santé a été associée au projet et doit remettre un avis officiel dans le courant du mois de juin.

Le projet, porté par les médecins, pourrait à terme, aboutir à la mise en place d'une Communauté Territoriale Professionnelle de Santé.

En parallèle et afin de conforter l'attractivité de la Maison de Santé pluridisciplinaire pour en assurer la pérennité, la commune envisage des travaux de rénovation / amélioration consistant en :

- la mise en place d'une climatisation sur l'ensemble du bâtiment, extension comprise
- la création d'un SAS au niveau de l'entrée pour faciliter l'accès des Personnes à Mobilité Réduite tout en limitant les déperditions énergétiques
- la reprise de réseaux, drainage à l'arrière de la façade
- le changement de sols abîmés dans certains cabinets médicaux

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a déjà fait l'objet d'une présentation au conseil en date du 27 janvier 2020.

Ainsi, par délibération en date du 27 janvier 2020, Monsieur le Maire sollicitait des subventions pour les travaux d'extension de la maison de santé.

Le tableau de financement comportait une subvention de l'Etat à hauteur de 80 % dans le cadre de l'enveloppe FNADT (Fonds National d'Aménagement du Territoire) conformément aux indications des services de la Préfecture.

Or, depuis, les services de la Préfecture ont indiqué que l'enveloppe FNADT avait été entièrement consommée sur la période et qu'aucun crédit, quelle que soit la valeur du projet présenté, n'était plus disponible.

En conséquence, le tableau de financement de l'opération doit être revu afin de supprimer la subvention Etat et ajouter une demande de subvention auprès de la Région à hauteur de 20 % de la dépense, dans le cadre du contrat de dynamisation et de cohésion 2018-2021 sur la thématique « Aménagement du territoire et santé : soutien aux diagnostics stratégiques territoriaux et à l'investissement immobilier ».

Une subvention au titre du Soutien à l'Initiative Locale (SIL) du Conseil départemental est également sollicitée à hauteur de 20 % d'une somme plafonnée à 70 000 € (soit 14 000 €). Cette subvention peut bénéficier d'une majoration de 15 points si la finalité du projet est une

AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CH08062020\_34-DE

Reçu le 11/06/2020

amélioration substantielle du niveau de service rendu à la population. C'est l'objectif même du projet présenté et la commune sollicite dans la subvention majorée.

Les devis ayant été depuis affinés, le coût prévisionnel hors taxes du projet s'élève à 103 437 € HT (124 124,40 € TTC)

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Maître d'Ouvrage : Commune de RUELLE SUR TOUVRE

Projet présenté: Extension et travaux d'aménagement de la Maison de Santé pluridisciplinaire.

Coût de l'opération : 103 437 € HT (124 124,40 € TTC)

Le tableau de financement pourrait être le suivant :

Origine	Montant de la dépense subventionnable	Pourcentage	MONTANT SUBVENTION	
			Escomptée	Acquise
Conseil régional	103 437 €	20%	20 687,40 €	
Conseil départemental (SIL 20 % d'une somme plafonnée à 70 000 € + bonification 15 points)	70 000 €	35 %	24 500 €	
AUTOFINANCEMENT Fonds propres	102 707 €	56,3 %	58 249,60 €	
TOTAL		100 %	103 437 €	

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle nécessaire au projet et le plan de financement proposé ;
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et participations auprès de tout organisme public (Etat, conseil régional, conseil départemental...).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subvention. »

**Délibéré :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuve l'enveloppe financière prévisionnelle nécessaire au projet et le plan de financement proposé ci-dessus ;
- décide de solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et participations auprès de tout organisme public (Etat, conseil régional, conseil départemental...).
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subvention. »

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Maire de RUELLE SUR TOUVRE, le 09 juin 2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le 11/06/2020

Et publication ou notification

Du 11/06/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CM08062020\_34-DE  
Regu le 11/06/2020

AR PREFECTURE

016-2116 02917-20200608-CH08062020\_39-DE

Reçu le 16/06/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

\*\*\*\*\*  
**SÉANCE DU 08 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	28	29

DATE DE CONVOCATION

02 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE

16 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, lundi huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

**Étaient présents :** M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexis RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Joceline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

**Absente excusée :** Mme Chantal THOMAS, Conseillère Municipale.

**Pouvoir :** Mme Chantal THOMAS à M. Mehdi BENOUARREK.

Monsieur Yannick PÉRONNET a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération.**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION « FIXATION DU NOMBRE DE DELEGUES ET DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES » SUITE A ERREUR MATERIELLE.**

**Exposé :**

« Monsieur le Maire informe l'assemblée que selon l'article L212-10 du Code de l'Education, une caisse des écoles est créée dans chaque commune par délibération du Conseil Municipal.

Elle est destinée à faciliter la fréquentation de l'école par des aides aux élèves en fonction des ressources de leur famille

La caisse des écoles dispose du statut d'établissement public communal et est administrée par un comité dont le mandat est fixé à trois ans.

L'article R212-26 du code de l'éducation précise la composition du comité de caisse qui comprend :

- Le maire, président ;
- L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant ;
- Un membre désigné par le préfet ;
- Deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal ;
- Trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale ou par correspondance s'ils sont empêchés.

Le conseil municipal peut, par délibération motivée, porter le nombre de ses représentants à un chiffre plus élevé, sans toutefois excéder le tiers des membres de l'assemblée municipale.

Dans ce cas, les sociétaires peuvent désigner autant de représentants supplémentaires que le conseil municipal en désigne en plus de l'effectif normal.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

AR PREFECTURE

016-211602917-20200606-CH06062020\_39-DE

Reçu le 19/06/2020

~~De valider la mise en place du~~ comité de la caisse des écoles pour un mandat de trois ans,

- de porter le nombre des représentants du conseil municipal à six au lieu de deux, ce qui permet aux sociétaires de désigner autant de représentants supplémentaires, soit quatre représentants en plus. »

**Délibéré :**

Considérant que les établissements scolaires de la commune sont au nombre de quatre,  
Considérant que le fait de porter à six le nombre de conseillers municipaux membres du comité permet une large représentativité des sociétaires qui pourront désigner autant de représentants supplémentaires que le conseil municipal en désigne en plus,  
Considérant que trois parents d'élèves et deux directeurs d'école ont déjà fait part de leur souhait de siéger au comité,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide la mise en place du comité de la caisse des écoles pour un mandat de trois ans,

- décide de porter le nombre des représentants du conseil municipal à six, ainsi que suit :

- Catherine DESCHAMPS
- Magali SOUMAGNAC
- Sophie RIFFÉ
- Audrey ALLARD
- Josseline CHALONS
- Karen DUBOIS

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 16 juin 2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 16/06/2020  
Et publication ou notification  
Du 16/06/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-2116 02917-20200608-CM08062020\_02-DE

Recu le 11/06/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

-----  
**SÉANCE DU 08 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	28	29

DATE DE CONVOCATION

02 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE

11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, lundi huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

**Étaient présents :** M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

**Absente excusée :** Mme Chantal THOMAS, Conseillère Municipale.

**Pouvoir :** Mme Chantal THOMAS à M. Mehdi BENOUARREK.

Monsieur Yannick PÉRONNET a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération.**

**FIXATION DU NOMBRE DE DELEGUES ET ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DE RUELLE SUR TOUVRE.**

**Exposé :**

« Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal administré par un conseil d'administration.

Dans un délai de deux mois suivant son renouvellement, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des « membres élus » du conseil d'administration du CCAS. Avant de procéder à l'élection, le conseil municipal en fixe le nombre.

Il informe également l'assemblée que le conseil d'administration du CCAS doit être composé :

- du Maire, Président de droit
- de membres élus par et parmi le conseil municipal, dont le nombre est fixé par le conseil municipal
- de membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal et comprenant obligatoirement un représentant :
  - \* des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
  - \* des associations familiales (représentant désigné sur proposition de l'UDAF),
  - \* des associations de retraités et de personnes âgées du département,
  - \* des associations de personnes handicapées du département

Il informe ensuite que le nombre de membres élus et nommés est fixé en nombre égal par délibération du conseil municipal dans la limite maximum de 8 membres élus et 8 membres nommés et dans la limite minimum de 4 membres élus et 4 membres nommés.

Il propose ainsi au Conseil Municipal de fixer la composition du conseil d'administration à 5 membres élus et 5 membres nommés.

AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CM08062020\_02-DE

Regu le 11/06/2020

~~Avant de procéder à l'élection des membres élus, Monsieur le Maire précise à l'assemblée que celle-ci a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.~~

Monsieur le Maire propose une liste composée de 4 élus du groupe majoritaire et d'1 élu du groupe minoritaire comme suit :

- Annie MARC, Agnès ALT DRUGÉ, Aline GRANET, Josseline CHALONS, Guillaume ROUZAUD.

**Délibéré :**

**A l'unanimité, :**

- La composition du conseil d'administration du CCAS est fixée à 5 membres élus et 5 membres nommés
- Résultats du premier tour de scrutin pour l'élection des membres élus pour le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :
  - a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0 (zéro),
  - b. Nombre de votants : 29 (vingt-neuf),
  - c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0 (zéro),
  - d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 29 (vingt-neuf),
  - e. Majorité absolue : 15 (quinze).

Nom du candidat placé en tête de liste (Dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Liste Annie MARC	29	Vingt-neuf

Sont donc élus pour les 5 élus siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Annie MARC, Agnès ALT DRUGÉ, Aline GRANET, Josseline CHALONS, Guillaume ROUZAUD.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 09 Juin 2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 11/06/2020  
Et publication ou notification  
Du 11/06/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CM08062020\_29-DE

Reçu le 11/08/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 08 JUIN 2020

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	28	29

DATE DE CONVOCATION

02 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE

11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, lundi huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

**Étaient présents :** M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

**Absente excusée :** Mme Chantal THOMAS, Conseillère Municipale.

**Pouvoir :** Mme Chantal THOMAS à M. Mehdi BENOUARREK.

Monsieur Yannick PÉRONNET a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération.**

**RECRUTEMENT d'AGENTS CONTRACTUELS sur des EMPLOIS PERMANENTS pour FAIRE FACE aux ABSENCES ou INDISPONIBILITES de FONCTIONNAIRES ou d'AGENTS CONTRACTUELS.**

**Exposé :**

« Monsieur le maire informe l'assemblée que la loi 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, par son titre II chapitre 2, a modifié le recours et conditions de recrutement des agents contractuels prévus par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 initiale.

Il précise que l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée permet de recruter temporairement des agents contractuels afin d'assurer le remplacement momentané de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé pour accident de service / maladie professionnelle, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale. Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de :

- L'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face aux absences ou indisponibilités de fonctionnaires ou d'agents contractuels.

Le charger de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- Prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget. »

**Délibéré :**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face aux absences ou indisponibilités de fonctionnaires ou d'agents contractuels,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face aux absences ou indisponibilités de fonctionnaires ou d'agents contractuels.
- Charge Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- Décide de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Mairie de RUELE SUR TOUVRE, le 09 Juin 2020.

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le 11/06/2020

Et publication ou notification

Du 11/06/2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

(Charente)

AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CH08062020\_30-DE

Reçu le 11/06/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

\*\*\*\*\*  
**SÉANCE DU 08 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	28	29

DATE DE CONVOCATION
02 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE
11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, lundi huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

**Étaient présentes :** M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexia RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDEZ, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUËIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

**Absente excusée :** Mme Chantal THOMAS, Conseillère Municipale.

**Pouvoir :** Mme Chantal THOMAS à M. Mehdi BENOUARREK.

Monsieur Yannick PÉRONNET a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération.**

**RECRUTEMENT d'AGENTS CONTRACTUELS sur des EMPLOIS NON PERMANENTS pour FAIRE FACE à un BESOIN lié à un ACCROISSEMENT TEMPORAIRE d'ACTIVITE.**

**Exposé :**

« Monsieur le maire informe l'assemblée que la loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, par son titre II chapitre 2, a modifié le recours et conditions de recrutement des agents contractuels prévus par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 initiale.

Il précise que l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée permet le recrutement d'agents contractuels non permanents pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité pour une période maximum de 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat durant une même période de 18 mois consécutifs ».

Monsieur le maire propose à l'assemblée de :

- L'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.
- Le charger de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.
- Prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget. »

**Délibéré :**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CM08062020\_30-DE  
Reçu le 11/06/2020

~~Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984~~ modifiée portant dispositions statutaires relatives à la  
Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, 1°,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement  
d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire  
d'activité,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un  
besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par  
l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour une période de  
12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.
- Charge Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que de la  
détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon  
la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice  
terminal du grade de référence.
- Décide de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Mairie de RUELLE SUR TOUVRE, le 09 juin 2020

Le Maire,

  
Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 11/06/2020  
Et publication ou notification  
Du 11/06/2020

Le Maire,

  
Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200608-CN08062020\_31-DE

Reçu le 11/06/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA CHARENTE

DE LA COMMUNE DE RUELLE SUR TOUVRE

\*\*\*\*\*

**SÉANCE DU 08 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	Nombre de Conseillers Municipaux présents	Nombre de Conseillers Municipaux votants
29	29	28	29

DATE DE CONVOCATION

02 JUIN 2020

DATE D'AFFICHAGE

11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, lundi huit juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VALANTIN.

**Étaient présentes :** M. Jean-Luc VALANTIN, M. Yannick PERONNET, Mme Annie MARC, M. Lionel VERRIERE, Mme Muriel DEZIER, M. Patrick DELAGE, Mme Catherine DESCHAMPS, M. Alain DUPONT, M. Christophe CHOPINET, Mme Chantal THOMAS, M. Alain BOUSSARIE, Mme Fatna ZIAD, M. André ALBERT, M. Alain CHAUME, Mme Agnès ALT DRUGE, M. Mehdi BENOUARREK, M. Guillaume ROUZAUD, Mme Aline GRANET, Mme Sophie RIFFE, Mme Séverine MANAT, M. Julien DELAGE, Mme Magali SOUMAGNAC, Mme Alexis RIFFE, Mme Audrey ALLARD, Mme Josseline CHALONS, M. Jean-Pierre BIDET, Mme Karen DUBOIS, Mme Corinne DUROUEIX, M. Cyril SICARD, Conseiller-ère-s Municipaux-ales.

**Absente excusée :** Mme Chantal THOMAS, Conseillère Municipale.

**Pouvoir :** Mme Chantal THOMAS à M. Mehdi BENOUARREK.

Monsieur Yannick PÉRONNET a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération.**

**VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19**

**Exposé :**

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire.

Il précise que les conditions du versement de cette prime sont régies par :

- Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID 19.

Le versement de cette prime est possible pour :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- Les agents contractuels de droit public ;
- Les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.

Le montant de cette prime est plafonné à 1000 euros par agent; Il n'est pas reconductible et peut être versé en plusieurs fois.

Cette prime est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour l'année 2020. En revanche, elle ne peut pas être cumulée avec :

- la prime exceptionnelle prévue à l'article 7 de la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 ;

~~toute autre prime versée en application de l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 susvisée.~~

Considérant que dès le 17 mars 2020 les services et missions indispensables faisant partie du plan de continuité d'activité (PCA) ont été identifiés et que les agents ont dû s'adapter à un contexte d'organisation du travail contraignant et totalement inédit, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de verser cette prime.

Monsieur le Maire précise par ailleurs qu'au-delà des agents particulièrement mobilisés et investis dans ce PCA, des agents volontaires, malgré la fermeture de leur service ont également assuré des missions essentielles pendant la période. C'est le cas par exemple d'agentes des écoles et d'agents des ateliers. La collectivité souhaiterait reconnaître cet engagement par une gratification exceptionnelle.

Aussi, Monsieur le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 afin de valoriser un surcroît de travail significatif durant cette période au profit des agents particulièrement mobilisés pour assurer la continuité des services publics.

Il présente les modalités d'attribution et de versement :

✓ Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

• En raison :

- De sujétions exceptionnelles : missions complémentaires, participation aux équipes d'astreinte et/ou à des interventions ponctuelles exceptionnelles ;
- Du surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail : charge de travail intense tout au long de la période du 17 mars 2020 au 07 mai 2020 inclus ou temps de préparation important sur une période définie,

✓ Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020,

✓ Cette prime sera calculée suivant un forfait :

- Groupe 1 de 25 jours à 36 jours de présence : 1000 €
- Groupe 2 de 15 et jusqu'à 25 jours de présence : 660 €
- Groupe 3 de 1 et jusqu'à 15 jours de présence : 330 €

Le montant forfaitaire est ensuite pondéré au nombre de jours de présence.

✓ L'autorité territoriale fixera par arrêté :

- Les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée ;
- Les modalités de versement (mois de paiement) ;
- Le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée afin de procéder au versement de la prime exceptionnelle :

- d'adopter sa proposition telle que présentée ci-dessus,
- de l'autoriser à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants. »

Délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20, VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87,88, 111 et 136,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à

~~certains agents civils et militaires~~ de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19; considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé; considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la commune de Ruelle sur Touvre,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- adopte sa proposition telle que présentée ci-dessous,
- autorise Monsieur le maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus,
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

✓ Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

• En raison :

- De sujétions exceptionnelles : missions complémentaires, participation aux équipes d'astreinte et/ou à des interventions ponctuelles exceptionnelles ;
- Du surcroît significatif de travail en présentiel ou en télétravail : charge de travail intense tout au long de la période du 17 mars 2020 au 07 mai 2020 inclus ou temps de préparation important sur une période définie,

✓ Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020.

✓ Cette prime sera calculée suivant un forfait :

- Groupe 1 de 25 jours à 36 jours de présence : 1000 €
- Groupe 2 de 15 et jusqu'à 25 jours de présence : 660 €
- Groupe 3 de 1 et jusqu'à 15 jours de présence : 330 €

Le montant forfaitaire est ensuite pondéré au nombre de jours de présence.

✓ L'autorité territoriale fixera par arrêté :

- Les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée ;
- Les modalités de versement (mois de paiement) ;
- Le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,  
Maire de RUELLE SUR TOUVRE, le 09 Juin 2020

Le Maire,

Jean-Luc VALANTIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 11/06/2020

Et publication ou notification

Du 11/06/2020

Le Maire

Jean-Luc VALANTIN



AR PREFECTURE

016-211602917-20200606-CM08062020\_31-DE  
Regu le 11/06/2020